

LETTRE D'ENTENTE 2015-2020 – NUMÉRO 04

ENTRE D'UNE PART,

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC
(FNEEQ (CSN))**

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT LE CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
DU CÉGEP DE BEAUCE-APPALACHES**

Les parties à la présente conviennent de ce qui suit :

1. Les parties conviennent de modifier le 2^e tiret du point 01 de l'Annexe I - 7 Conditions particulières pour les enseignantes et enseignants œuvrant dans les sous-centres

En remplaçant ce qui suit :

- Le Cégep de Beauce-Appalaches pour son Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic;

Par :

- Le Cégep de Beauce-Appalaches pour son Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic et son Centre d'études collégiales de Sainte-Marie-de-Beauce;

2. Les parties conviennent de modifier le 4^e paragraphe à la clause 8-5.04 en remplaçant ce qui suit :

Ce minimum ne s'applique pas aux unités d'enseignement suivantes¹ :

<u>Collèges</u>	<u>Unités d'enseignement</u>
Abitibi-Témiscamingue	Sous-centre d'Amos Sous-centre de Val-d'Or
Beauce-Appalaches	Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic
Chicoutimi	Centre québécois de formation aéronautique
Gaspésie et des Îles	Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs Centre spécialisé des pêches
Jonquière	Centre d'études collégiales en Charlevoix
La Pocatière	Centre d'études collégiales de Montmagny
Saint-Félicien	Centre d'études collégiales à Chibougamau
Saint-Jérôme	Centre collégial de Mont-Laurier Centre collégial de Mont-Tremblant
Shawinigan	Centre d'études collégiales de La Tuque

¹ Advenant la création de nouveaux Collèges ou de nouvelles unités d'enseignement, les parties nationales se rencontrent pour analyser la situation.

Par :

Ce minimum ne s'applique pas aux unités d'enseignement suivantes¹ :

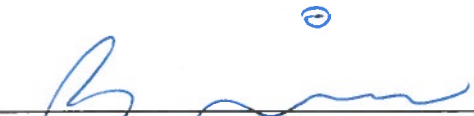
<u>Collèges</u>	<u>Unités d'enseignement</u>
Abitibi-Témiscamingue	Sous-centre d'Amos Sous-centre de Val-d'Or
Beauce-Appalaches	Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic Centre d'études collégiales de Sainte-Marie-de-Beauce
Chicoutimi	Centre québécois de formation aéronautique
Gaspésie et des Îles	Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs Centre spécialisé des pêches
Jonquière	Centre d'études collégiales en Charlevoix
La Pocatière	Centre d'études collégiales de Montmagny
Saint-Félicien	Centre d'études collégiales à Chibougamau
Saint-Jérôme	Centre collégial de Mont-Laurier Centre collégial de Mont-Tremblant
Shawinigan	Centre d'études collégiales de La Tuque

3. La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature à moins de dispositions à l'effet contraire.

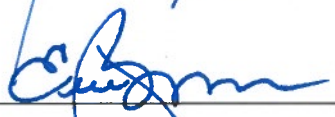
¹ Advenant la création de nouveaux Collèges ou de nouvelles unités d'enseignement, les parties nationales se rencontrent pour analyser la situation.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Québec, ce 25^e jour du mois de mai 2017.

POUR LE COMITÉ PATRONAL
DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)




Brigitte Langelier, présidente




Éric Bergeron, vice-président

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ-(CSN))



Caroline Senneville, présidente



Nicole Lefebvre, vice-présidente